

de sirop d'érable ne sont sûrement pas importantes dans la région de Medicine Hat; pourtant, il est question de ces produits dans le bill. A supposer que la production d'œufs et l'élevage de volailles se fassent dans cette région, à mon avis, elles ne sont pas importantes. Si le ministre doit participer à la nomination des membres du Conseil, il devra aussi décider si les titulaires ont suffisamment de connaissances pratiques du sujet.

En conclusion, je demande au ministre de prendre la parole quand je reprendrai mon siège et de dire qu'il choisira les membres du Conseil de la façon que suggère l'amendement. Je ne souscris pas entièrement à l'amendement, mais je suis persuadé que ceux qui s'occupent de la commercialisation des produits agricoles devraient être représentés au sein du Conseil. Si le ministre dit à la Chambre que ces personnes seront représentées, je suis convaincu que la plupart des membres de mon parti—je ne peux pas parler au nom de tous—appuieront le bill.

Je le répète, nous sommes tous en faveur de l'établissement d'un Conseil national de commercialisation des produits de ferme, tout comme nous sommes en faveur de la Commission canadienne du blé. Ces deux organismes peuvent atteindre leurs objectifs si on leur en donne les moyens. Il faudra un personnel possédant des connaissances pratiques qui save établir des organismes et assumer leurs responsabilités. A mon avis, nous n'avons pas besoin d'une douzaine d'offices ou d'associations accomplissant le même travail, mais il nous faut plutôt une association efficace qui accomplira un travail utile. La seule façon de faire un travail utile est de s'assurer que les intéressés connaissent parfaitement la tâche qui leur sera assignée.

• (9.10 p.m.)

[Français]

M. René Matte (Champlain): Monsieur l'Orateur, comme mes collègues l'ont fait, j'approuve en principe ce projet de loi, qui vise à favoriser l'écoulement des produits agricoles tant au Canada qu'à l'étranger.

Cependant, certains dangers sont inhérents à l'étatisme. On a tout lieu de croire que certaines dispositions de ce projet de loi sont susceptibles de nuire aux producteurs plutôt que de leur aider. Voilà pourquoi nous formulons certaines critiques que nous voudrions constructives.

Monsieur l'Orateur, l'exemple de la Commission canadienne du blé et de la Commission canadienne du lait, qui sont censées contrôler la production du blé et du lait est assez éloquent. Au fait, ces deux Commissions n'ont pas tout à fait réussi à atteindre le but qu'on s'était proposé en les établissant.

Inutile de dire que non seulement le marasme de l'industrie laitière du Québec

n'est pas éliminé par la Commission canadienne du lait, mais qu'il est aggravé par l'orientation que le ministère donne à cet organisme, qui veut à tout prix tuer graduellement les producteurs, pour en arriver à diminuer la production au point que nous serons obligés d'importer des produits laitiers.

Si nous étions les seuls à le dire, on pourrait alléguer qu'il s'agit de tactiques de l'opposition. Mais le très honorable premier ministre (M. Trudeau) lui-même déclarait hier en Nouvelle-Zélande qu'en supprimant petit à petit les subventions aux producteurs de lait, le Canada pourrait, dans un avenir plus ou moins rapproché, acheter davantage de produits laitiers de la Nouvelle-Zélande.

Monsieur l'Orateur, voilà que «le chat sort du sac». Nous comprenons pourquoi le gouvernement a tant insisté pour «pénaliser» les producteurs de lait du pays qui, par excellence, ont trop amélioré le rendement de leurs troupeaux, et, partant, produit un peu plus que le quota permis.

J'ai été professeur pendant 13 ans avant d'être élu député à la Chambre des communes. Lorsqu'un élève arrivait premier, avec une note supérieure à celle qu'il avait habituellement, je le félicitais et le récompensais. Toutefois, aujourd'hui, on punit ceux qui travaillent trop bien, on punit les producteurs qui deviennent de plus en plus efficaces et dont les terres et les troupeaux donnent un rendement élevé. On n'a jamais vu de telles choses auparavant. Un tel illogisme ne peut avoir place dans aucun autre domaine.

Pourtant, cela existe dans l'industrie laitière, à en juger par l'attitude de la Commission canadienne du lait, dirigée par le ministre de l'Agriculture (M. Olson). Il ne s'agit pas uniquement, comme je le disais tout à l'heure, que de propos inconvenants tenus par un député de l'opposition. En effet, le très honorable premier ministre lui-même vient confirmer que le gouvernement a l'intention de diminuer et, éventuellement, de supprimer les subventions aux producteurs de lait, de telle sorte qu'à un certain moment, le Canada pourra importer davantage de la Nouvelle-Zélande.

S'il fallait que les producteurs de lait du Québec ne l'acceptent pas, on aurait à s'en repentir. Ainsi, en adoptant une telle politique, on donne raison à certains partis que le reste du Canada craint, et qui, au Québec, ont une certaine force. Si l'on continue de boudier les producteurs du Québec, ceux-ci comprendront, à un certain moment, qu'il leur faudrait peut-être s'organiser d'une façon autonome et complète.

Nous devons signaler ces choses afin qu'on ne commette pas les mêmes erreurs, lorsqu'il s'agira de statuer sur les organismes qui auront à légiférer ou à régler les problèmes